

L'interprétation épistémique du futur en italien et en français : une analyse procédurale

Andrea Rocci

Università della Svizzera Italiana, Lugano

<Andrea.Rocci@lu.unisi.ch>

1. Introduction

Cet article se propose d'analyser en détail l'usage « épistémique » du futur et du futur antérieur que l'on rencontre en français et en italien dans des énoncés comme (1)-(4) :

- (1) On a sonné. Ce **sera** le facteur.
- (2) Louis est en retard. Il **aura manqué** son train.
- (3) Luigi oggi non è venuto in università. **Sarà** malato.
Luigi aujourd'hui n'est pas venu à l'université. Il doit être malade.
- (4) Giorgio è contento del suo lavoro. Lo **pagheranno** molto.
Giorgio est content de son travail. Il doivent le payer beaucoup.

où le futur semble exprimer une « conjecture » de la part du locuteur (Martin 1987, 117), une « hypothèse probable » (Imbs 1968, 53) et d'en donner une explication pragmatique à l'intérieur de l'approche procédurale à la signification des temps verbaux qui a été développée par le Groupe de Recherche sur la Référence Temporelle.

La grande facilité avec laquelle certains temps verbaux - pour les langues romanes il s'agit surtout de l'imparfait et du futur - peuvent recevoir des interprétations non-temporelles ou non purement temporelles, et servir à l'expression de valeurs « modales » et d'attitudes psychologiques, ou bien à l'indication d'un point de vue particulier à partir duquel l'événement décrit dans l'énoncé est saisi, a été depuis longtemps la cause de grandes difficultés pour les grammairiens soucieux de reconstruire une signification unitaire pour les morphèmes temporels. Ceux qui ne se contentent pas de dresser un inventaire détaillé des usages sont obligés de postuler pour les tiroirs verbaux une signification correspondant à un *concept* très abstrait, indéterminé entre une lecture temporelle et une lecture « modale », dont la valeur explicative est forcément assez faible¹. Pour apprécier cette difficulté il suffit de considérer les

¹ Par exemple, une description récente du système verbal français (Touratier, 1996) qui se pose dans le sillage de la tradition grammaticale — description d'ailleurs très riche et précise du point de vue descriptif — propose de voir le trait unifiant de tous ces emplois dans « un

interprétations non temporelles ou non purement temporelles du futur français, qui comprennent - outre les lectures épistémiques - les usages exemplifiés en (5)-(9), et d'autres encore, en nombre variable selon les descriptions des différents grammairiens :

Futur « volitif »

(5) Un seul Dieu tu **adoreras**

Futur « gnominique » ou de vérité générale

(6) Une jolie femme **sera** toujours plus jolie nue que vêtue de pourpre.

Futur d'habitude

(7) Les Tartares venant en course **feront** de trente à quarante lieues en une nuit, mettant un petit sac plein de paille attaché à la selle de leurs chevaux.

Futur d'atténuation polie

(8) Je vous **dirai** que je suis un peu déçu.

Futur des historiens

(9) Deux jours plus tard, Napoléon **sera** sacré empereur.

Comme plusieurs des approches linguistiques et grammaticales traditionnelles², l'approche de la pragmatique procédurale genevoise refuse de considérer les temps verbaux comme ambigus entre une multitude de lectures, et vise à expliquer les variations de sens en usage à partir de certaines propriétés sémantiques constantes. En revanche, la signification de base d'un tiroir verbal n'est plus identifiée à un *concept générique*. Dans la perspective de la pragmatique procédurale, le signifié d'un morphème temporel comprend un *sémantisme de base* minimal représenté à l'aide d'une formule incomplète - qui contient des variables qui doivent être saturées dans le contexte d'énonciation - et une *procédure*, une série d'*instructions* portant sur la manière dont le destinataire doit utiliser le contexte pour construire les sens visés par le locuteur dans les différents usages.

Dans ce cadre, Sthioul (1998) et Saussure & Sthioul (1999), par exemple, ont déjà expliqué certains emplois non purement temporels des temps verbaux du français, où le tiroir sert à exprimer un point de vue particulier sur l'événement décrit, à partir de l'interaction entre les instructions encodées par

morphème de 'projeté' » indéterminé entre une lecture temporelle et des lectures non temporelles, ce qui n'est pas faux par rapport aux données, mais qui n'est pas très informatif non plus.

² Pour une discussion de certains moments significatifs de la réflexion grammaticale et linguistique sur les temps verbaux du français - de Beauzée à Damourette et Pichon et à la psychomécanique guillaumienne - nous renvoyons à la première partie de Moeschler et al. (1998).

chaque tiroir verbal et une notion pragmatique générale tirée de la théorie de la pertinence, à savoir la notion d'*usage interprétatif* (nous y reviendrons ensuite).

Ce travail se propose de donner une explication du « futur épistémique », en situant cet usage parmi les sorties possibles d'une procédure d'interprétation, qui, selon les contextes, devrait permettre au destinataire d'inférer différentes interprétations. Notre analyse se concentrera davantage sur les interprétations épistémiques du *futur simple italien*, soit pour des raisons d'espace, soit parce que, dans cette langue, les interprétations épistémiques du futur sont particulièrement fréquentes et variées, et, dans le cas du futur simple, elles manifestent une interaction intéressante avec la classe aspectuelle de l'événement dénoté par l'énoncé. Cependant, nous croyons que la procédure d'interprétation du futur italien qu'on arrivera à esquisser dans ses lignes générales au paragraphe 7 peut aussi s'appliquer, avec les modifications opportunes, à l'interprétation du futur antérieur et des tiroirs correspondants du français et servir à rendre compte d'une manière économique de toute une série d'usages de ce tiroir dans les deux langues.

Mais une analyse pragmatique des usages épistémiques des futurs italiens et français est intéressante aussi pour d'autres raisons que la description grammaticale de ces deux langues. Dans les paragraphes suivants on verra que les exemples de futur épistémique comme (1)-(4) présentent d'autres raisons d'intérêt, notamment au niveau de l'*analyse pragmatique du discours* (cf. Reboul & Moeschler 1998a), c'est-à-dire de l'étude de la façon dont l'interprétation globale d'un discours est inférée à partir de l'interprétation des énoncés qui le composent.

2. Le futur épistémique et les relations inférentielles dans le discours

Il convient maintenant d'établir plus précisément, à l'aide d'exemples authentiques³ et inventés, la nature de l'interprétation « épistémique » du futur et de décrire les conditions linguistiques et contextuelles dans lesquelles elle peut se manifester ou se manifester de préférence dans les deux langues.

Il faut mentionner d'abord les restrictions, qui semblent de nature strictement linguistique plutôt que contextuelle, sur la possibilité d'interprétation épistémique du futur simple en français. Dans les énoncés au futur simple on ne rencontre normalement qu'*avoir* et *être* ; ce dernier typiquement dans une construction présentative et souvent suivi d'une phrase relative au présent :

³ Pour l'analyse du futur épistémique italien, en particulier, nous nous sommes appuyés sur les données de deux corpus informatisés : le corpus d'italien parlé du LIP (De Mauro et al. 1993) et les textes parallèles du roman *Il deserto dei tartari* de D. Buzzati et de sa traduction française préparés dans le cadre du projet LINGUA au laboratoire LORIA de Nancy (<http://www.loria.fr/~bonhomme/>).

(10) J'ai entendu comme des coups de pistolet. **Ce sera** le fils du boulanger qui fait sauter des pétards.

Cet emploi épistémique du futur simple n'est pas très fréquent actuellement et semble être devenu quelque peu désuet (Le Querler 1996)⁴. Ces limitations sur l'emploi épistémique ne concernent pas l'interprétation épistémique des énoncés au futur antérieur, plus courante, où l'on peut avoir n'importe quelle combinaison d'auxiliaire et participe passé.

En italien, l'emploi épistémique du futur simple n'est soumis à aucune restriction de nature strictement linguistique. Statistiquement, les auxiliaires *essere* et *avere* sont les plus utilisés avec cette fonction⁵, mais en principe on peut avoir des lectures épistémiques avec n'importe quel verbe, pourvu que certaines conditions contextuelles soient remplies.

Quant à la description de la nature exacte de l'effet de sens lié aux interprétations épistémiques et aux conditions contextuelles et co-textuelles qu'elles supposent, on peut partir de la caractérisation, très détaillée et pertinente, que Paul Imbs, dans son ouvrage classique sur l'emploi des temps verbaux dans la langue française, propose pour l'interprétation du futur « de probabilité », qu'il illustre à l'aide de l'exemple (11) :

(11) Pourquoi donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah ! mon Dieu, **ce sera** pour Madame Rousseau. (Proust, cité par Imbs 1968)

Pour Imbs dans les usages « de probabilité », la phrase au futur « est précédée de l'annonce d'un événement passé (ou parfois à venir) » et « quelqu'un émet en son nom personnel (et en assume la responsabilité) une hypothèse sur la nature et la portée de cet événement ». Cette hypothèse est présentée comme provisoire : « n'étant pas fondée sur une enquête approfondie elle n'engage pas toute l'autorité de la personne qui parle, ni réclame le plein assentiment de l'auditoire : c'est une hypothèse probable » (Imbs, 1968 : 54)

Certains points de la caractérisation de Imbs sont très intéressants et méritent un commentaire. On pose une contrainte co-textuelle importante sur l'interprétation épistémique du futur : il faut qu'il y ait dans un énoncé précédent l'annonce d'un événement (passé ou à venir) par rapport auquel on formule une hypothèse. En effet, ces observations ne décrivent pas seulement ce qui se passe dans l'exemple (11) cité par Imbs, mais semblent avoir une validité plus générale. Très souvent les occurrences de futur épistémique qu'on rencontre soit

⁴ Cf. Vettters & Skibinska (1998). Selon ces auteurs la situation se présente ainsi pour le français de France. Dans le français des belges wallons, au contraire, cet usage serait beaucoup mieux accepté.

⁵ Cf. les données de Bozzone-Costa (1991), confirmées, par ailleurs, par notre examen du corpus du LIP, et du texte du *Désert des Tartares* de Buzzati.

dans les textes littéraires, soit dans la conversation sont du type des exemples (12)-(15) :

- (12) Il y a du nouveau ! ...Brunet hausse les épaules « **Ce sera** les Russes qui auront débarqué à Brême ou les Anglais qui auront demandé l'armistice » (Sartre, cité par Touratier 1996)
- (13) À qui est-ce ? - C'est lui qui l'**aura oublié** ici... Il l'avait dans les mains hier au soir... (Simenon, cité par Touratier 1996)
- (14) Bella stoffa, bella... l'**avrà pagata** un occhio, immagino, laggiù in città non scherzano. (Buzzati, *Il deserto dei tartari*)
Beau tissu, continua-t-il, vraiment suppose que vous avez dû payer ça les yeux de la tête; là-bas, en ville, ils ne plaisantent pas !
- (15) A: non c'è Marco ?
 E: e **sarà sarà** in ospedale e' diventato papa' oggi
 A: *Marco n'est pas là ? / E: et il doit être à l'hôpital il est devenu papa aujourd'hui* (Corpus de conversations du LIP, MA23: 75-80)

En interprétant les exemples (11)-(15) - comme d'ailleurs les exemples fictifs (1)-(4) et (10) - l'auditeur est amené immédiatement à inférer une *relation de discours* particulière, entre l'énoncé avec le verbe au futur et celui qui précède et/ou celui qui suit. Dans certains cas, cette relation semble, en effet, pouvoir se décrire comme une relation qui s'établit entre une donnée et une explication hypothétique de type causal. On explique un fait présent par une cause possible, ou probable. La version non hypothétique de l'explication serait la suivante : « s'il est en retard c'est parce qu'il a manqué son train », « si l'on sonne la cloche des morts c'est parce que madame Rousseau est morte ». Il s'agirait donc d'une variante hypothétique de la relation d'*Explication*, telle qu'il a été définie en sémantique du discours⁶, relation qui entraîne l'inversion causale (b) :

- (11') (a) e_1 (sonner(cloche des morts)) EXPLICATION e_2 (mourir (Mme Rousseau))
 (b) *cause* (e_2 , e_1)

Dans d'autres occurrences, toutefois, comme dans (12), et surtout dans l'exemple italien en (14), il est difficile de voir une relation d'explication causale. Il serait absurde de dire que le fait que l'uniforme est fait d'un beau tissu est causé par le fait que lieutenant Drogo l'a payé les yeux de la tête (*cause*(e_2 , e_1)). S'il y a causalité dans (14) c'est plutôt dans le sens inverse (*cause*(e_1 , e_2)). Il vaut peut-être mieux parler d'une relation plus générale entre un fait et une inférence, ou conjecture, que l'on fait à partir de ce fait. Dans le cas de (13), (14) et (15), l'énoncé au futur (ou futur antérieur) est aussi suivi par un énoncé qui présente un autre fait, ou connaissance d'arrière-plan, apte à étayer l'inférence de la part du locuteur. L'énoncé au futur se présenterait, donc,

⁶ Cf. Lascarides & Asher (1993, 440). Pour une réinterprétation de cette relation de discours dans le cadre de la pertinence et de la pragmatique procédurale nous renvoyons à Moeschler (1998).

comme une conclusion tirée à partir d'une ou plusieurs prémisses présentes dans le co-texte.

Si l'on adopte le point de vue de Blakemore (1988) sur ce type de relations de discours⁷, on décrira, par exemple, (15) en disant que la *pertinence principale* de la proposition « Marco est à l'hôpital » véhiculée par l'énoncé au futur réside dans le fait qu'elle est *traitée comme une conclusion* tirée à partir de plusieurs prémisses parmi lesquelles figurent les propositions « Marco n'est pas présent » et « Marco est devenu père aujourd'hui » manifestées par des énoncés du co-texte, mais qui comprennent aussi plusieurs hypothèses contextuelles (concernant par exemples des connaissances encyclopédiques sur ce qu'un homme fait normalement quand il devient père).

En effet, il faut préciser la caractérisation de Imbs sur un point : la présence d'une ou de plusieurs de ces prémisses dans le co-texte n'est nullement nécessaire, car on peut avoir des énoncés au futur épistémique comme (16), qui sont traités comme des conclusions tirées seulement à partir d'hypothèses contextuelles.

(16) *Pierre* (en regardant sa montre) : Il aura encore manqué son train.

Toutefois, il reste que, lorsque ces informations sont présentes dans le co-texte, des relations de discours sont immédiatement établies.

L'analyse du futur épistémique comme marqueur de la conclusion d'un raisonnement logique (déductif) à caractère non démonstratif⁸ fait ressortir de façon évidente la ressemblance entre le futur épistémique et la lecture épistémique du verbe modal *devoir*, que plusieurs auteurs décrivent essentiellement dans ces termes (cf. Bannour 1983, Dendale 1994, Dendale & de Mulder 1996, Kronning 1996). Cette ressemblance, qui avait déjà été remarquée par Imbs (1968, 54) a été soulignée récemment par P. Dendale (1994). Quant à l'italien, il y a un accord presque général sur la quasi-synonymie entre futur épistémique et la lecture épistémique de *dovere* (cf. Parisi, Antinucci & Crisari 1975, Bertinetto 1979 et Bozzone-Costa 1991).

⁷ Blakemore (1988, 244) distingue deux types de relation de discours : les relations de pertinence (*relevance relations*), dont il est question ici, qui surgissent comme un sous-produit des processus inférentiels d'interprétation des énoncés et les relations qui concernent le 'contenu' des énoncés, comme la relation causale dans *Max poussa Jean dans le précipice. Il tomba*. Ce dernier type de relations a été l'objet d'une analyse approfondie dans Moeschler (1998). Quant au premier type de relations il est discuté en détail dans Rocci (en préparation), où l'on présente une conception qui est en partie alternative par rapport à celle de Blakemore.

⁸ Un raisonnement déductif à caractère non démonstratif est un raisonnement déductif dont les prémisses ne sont pas des vérités évidentes mais des croyances entretenues avec plus ou moins de force. Ce type de raisonnement ne garantit pas la vérité des conclusions, mais seulement que la conclusion n'aura pas un degré de certitude inférieur à celui des croyances de départ (cf. Reboul & Moeschler 1998b, 115-120).

Ce parallèle nous permet de préciser davantage notre description. Dendale (1994) traite ces deux tournures comme des *marqueurs évidentiels* de l'inférence. En général un évidentiel - ou médiatif - (angl. *evidential*) est un marqueur qui signale de quel type d'indices ou preuves (angl. *evidence*) dispose le locuteur pour ce qu'il énonce. Dans le cas du futur et de *devoir* épistémiques, on signale que le locuteur n'a pas accès direct ou indirect au contenu de l'énoncé et qu'il l'infère à partir de données contextuelles.

Sur l'axe de l'évidentialité, le futur épistémique s'oppose, par exemple, au soi-disant conditionnel de l'information incertaine, ou de la rumeur, qui signale l'emprunt d'une information à autrui⁹ :

(17) Le gouvernement aurait l'intention de baisser les impôts.

Cette opposition avait déjà été remarquée par Imbs (1968, 54) : si, dans le cas du futur le locuteur émet une hypothèse « en son nom personnel » et en assume la responsabilité, avec le conditionnel « l'hypothèse, prêtée à de tiers, n'est assumée par personne ».

3. Variété des interprétations épistémiques en italien

Par rapport à la situation du français, l'usage du futur épistémique en italien présente deux différences importantes. La première concerne l'étendue des possibilités d'emploi *inférentiel* du futur. L'usage inférentiel est très courant dans la langue de la conversation, n'est pas limité aux auxiliaires, et peut figurer dans plusieurs contextes où, en français, l'emploi du futur serait maladroit, voire impossible. D'après l'examen du roman *Il deserto dei Tartari* et de sa traduction française que nous avons mené, il semblerait que, dans ces contextes, le futur épistémique italien soit systématiquement traduit par *devoir* épistémique :

(18) « Eh già » assenti Giovanni « e **saranno** più di cento metri, vero ? »
C'est juste, acquiesça Giovanni. Et ça doit faire plus de cent mètres, n'est-ce pas ?

(19) Uno ha detto duecento, un altro duecentocinquanta, gli hanno fatto inoltre presente che se quella è l'avanguardia il grosso **sarà** almeno di duemila uomini.
Quelqu'un a dit qu'ils étaient deux cents, un autre deux cent cinquante, on lui a, de plus, fait remarquer que, si c'est là l'avant-garde, le gros de l'armée doit être d'au moins deux mille hommes.

Ce qui reste constant dans ces emplois c'est le fait que l'énoncé au futur est interprété comme une *inférence du locuteur* à partir d'hypothèses contextuelles ou de prémisses manifestées dans le cotexte. Parfois une prémisse peut être aussi manifestée syntaxiquement, par exemple à l'aide d'une conditionnelle comme dans (19) :

⁹ Pour une explication pragmatique des usages du conditionnel, cf. Moeschler & Reboul (à paraître).

La deuxième différence tient au fait qu'en italien, outre les emplois *inférentiels*, il y a un autre usage du futur que l'on pourrait qualifier d'épistémique, que l'on rencontre dans des énoncés du type de (20) :

(20) Non **saranno** i Tartari, no signor colonnello, **ma** soldati certamente sono. (Buzzati, *D.T.*)

Il se peut en effet que ce ne soit pas des Tartares, colonel, mais ce sont certainement des soldats.

Berretta (1997) et d'autres linguistes italiens utilisent, pour cet emploi, l'appellation de « futur concessif ». En effet, ce type de futur peut apparaître dans un énoncé avec fonction concessive (de contre-argument) coordonné par *ma* ou *però* (*mais*) à un autre énoncé qui a fonction de conclusion¹⁰.

Dans (20), en effet, le futur a certainement une fonction « épistémique » en tant qu'il signale que la proposition où il figure est épistémiquement admissible, ou même vraisemblable. Cependant il y a des différences évidentes entre cet usage et les emplois inférentiels / conjecturaux du futur.

En premier lieu, si le futur proprement inférentiel, à l'instar de l'emploi épistémique de *devoir*, suggère un degré de probabilité assez fort, quoique variable, le futur concessif peut parfois se limiter à indiquer la simple admissibilité épistémique d'une hypothèse, en se rapprochant plutôt du modal *pouvoir*¹¹. En effet, l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de l'énoncé au futur peut varier assez librement entre les deux extrêmes de la réfutation et de la concession pleine : on trouve des exemples du type de (21), devenu une expression idiomatique de scepticisme :

(21) Sarà, ma non ci credo.

C'est peut-être comme tu dis, mais moi, je n'y crois pas

mais il est aussi des énoncés où la proposition marquée par le futur concessif n'est pas modalisée épistémiquement, car sa vérité se trouve être présupposée dans le contexte d'énonciation. On peut, par exemple, utiliser (22) dans un contexte où le fait que le personnage en question a effectivement un doctorat est une connaissance partagée entre les interlocuteurs :

(22) **Avrà** un dottorato ma non è troppo sveglio

Il a peut-être un doctorat, mais il n'est pas trop malin.

En second lieu, la source de la connaissance des propositions marquées par le futur concessif est souvent représentée par la parole de l'interlocuteur (*Tu dis que ce n'est pas des Tartares ? Il se peut que ce ne soit pas des Tartares,*

¹⁰ Ce type de futur, par contre, ne peut pas apparaître dans les propositions concessives subordonnées par *benché* ou *sebbene* (*bien que*) qui sont toujours au subjonctif.

¹¹ On peut remarquer, à ce propos, que dans d'autres langues une fonction concessive de ce type est marquée par le modal de la possibilité épistémique (cf. angl. *may be...but*, all. *mag sein...aber*, et aussi fr. *il se peut que* (*peut-être que*)...*mais*). Pour une analyse des usages concessifs de *may* dans le cadre de la pertinence, cf. Papafragou (2000).

mais...). Or, le futur épistémique, en dehors de ces contextes concessifs, n'est pas compatible avec les contextes où la source de la connaissance que le locuteur a de l'énoncé relève de la parole d'autrui. À ce propos, le contraste entre le futur et le conditionnel est frappant :

- (23) Stando al capitano Ortiz, sarebbero dei Tartari.
À en croire le capitaine Ortiz, ce serait des Tartares.
- (24) *Stando al capitano Ortiz, saranno dei Tartari.
À en croire le capitaine Ortiz, ce sera des Tartares.

Partant, il est difficile de concevoir l'indication de ces différentes valeurs évidentielles (emprunt et inférence) comme deux enrichissements pragmatiques libres - c'est-à-dire guidés par la seule recherche de la pertinence - issus de la possibilité plus générale d'interpréter épistémiquement le futur. Le fait que l'interprétation du futur comme marqueur de l'information empruntée est déclenchée seulement par des contextes concessifs est un argument pour une approche procédurale où des instructions associent certains enrichissements à des conditions contextuelles déterminées, en posant des contraintes sémantiques sur l'interprétation pragmatique.

4. L'hypothèse de la « vérification future »

Jusqu'ici, nous avons tracé un parallèle entre les interprétations épistémiques de *devoir/dovere* et du futur, mais nous n'avons rien dit sur le rapport qu'il y a entre ces interprétations épistémiques et les autres interprétations du lexème *devoir* et du morphème du futur respectivement. Dans la suite, on fera l'hypothèse que le parallélisme entre le futur et le modal *devoir* est utile aussi pour comprendre la façon dont les différents emplois du futur sont dérivés pragmatiquement à partir d'une signification unitaire. Notamment, ce rapprochement nous permettra d'exploiter les résultats des recherches qui ont été menées sur l'interprétation des verbes modaux en sémantique formelle et dans le cadre de la théorie de la pertinence. Ce n'est d'ailleurs pas une ligne d'investigation complètement nouvelle : la « voie modale » avait déjà été explorée en partie par Nef (1984) pour le français et par Parisi, Antinucci & Crisari, (1975) et Bertinetto (1979) pour l'italien.

Mais, avant de procéder sur cette voie, nous voulons discuter un autre type d'explication de l'usage épistémique du futur qui a été proposée pour le français, d'abord par Damourette & Pichon (1911-1936) et repris par d'autres linguistes (cf. Martin 1987, Vettors & Skibinska 1998, Sthioul 1998) dans des formulations différentes.

Damourette & Pichon (1911-1936), à partir de l'observation de l'exemple proustien en (25) :

- (25) Croyez-vous que je viens de voir comme je vous vois Mme Goupil avec une fillette que je ne connais point. Allez donc chercher du sel chez Camus, c'est bien rare si

Théodore ne peut pas vous dire qui c'est. – Mais **ce sera** la fille à M. Pupin, disait Françoise qui préférerait s'en tenir à une explication immédiate.

concluent que par le futur épistémique on se place dans l'avenir à une époque où l'hypothèse sera vérifiée : « *Ce sera la fille à M. Pupin* signifie qu'il y aura un moment où, sorti de doute, on pourra dire *C'est la fille à M. Pupin* ». L'événement est considéré du point de vue de « l'instant où l'on aura acquis, sur la question débattue, une certitude que l'on n'a pas encore ».

On voit bien comment le contexte donné par Proust, où il est en effet question de vérification future (chez Théodore), et aussi son commentaire (« qui préférerait s'en tenir à une explication immédiate ») ont pu suggérer ce genre d'hypothèse. Toujours est-il que cet usage du futur reste possible, quand bien même aucune vérification ne serait possible. Considérons l'exemple italien suivant, tiré d'un journal télévisé, et sa traduction française :

- (26) (X est mort seul après une longue agonie)
 - Avrà visto tutta la sua vita passargli davanti agli occhi
 - *Il aura vu toute sa vie passer devant ses yeux.*

Mais cela ne constitue pas un contre-exemple décisif à cette explication : on pourrait toujours faire l'hypothèse d'un usage approximatif, par ressemblance, où le futur signale une proposition dont le degré de certitude est *comparable* à celui d'une hypothèse qu'on va vérifier dans l'avenir.

Récemment, l'explication du futur épistémique comme indication de la « vérification future » a été reprise par Sthioul (1998) dans le cadre de la conception pragmatique procédurale genevoise¹². Sthioul, dans un passage de

¹² Une autre reprise de l'idée de « vérification future » de Damourette et Pichon se trouve dans Martin (1987), où cette explication est utilisée comme stratégie générale pour l'analyse de plusieurs usages non purement temporels des temps verbaux. L'usage conjectural du futur ne serait qu'un cas qui découle de la possibilité plus générale d'employer les temps verbaux de deux manières différentes qu'il appelle *de re* et *de dicto* : on a un emploi *de dicto* d'un tiroir verbal lorsque celui-ci réfère non pas au moment de l'événement dénoté par l'énoncé (temps *de re*), mais au moment de la prise en charge de la proposition par le locuteur (temps *de dicto*). Si je dis *Il a manqué son train*, le tiroir du passé composé dénote le temps *de re* (un intervalle du passé), tandis que le temps *de dicto*, de la prise en charge, n'est pas marqué explicitement et comprend le présent et le futur indéfiniment. Par contre, dans *Il aura manqué son train*, le tiroir verbal référerait au temps *de dicto* : « Ce qui appartient à l'avenir, affirme Martin, ce n'est pas le fait en tant que tel, mais la prise en charge de la proposition qui le décrit ». On peut représenter la forme propositionnelle de l'énoncé à l'aide de la paraphrase suivante, suggérée par Martin (1987, 113) : « Je tiendrai pour vrai dans le futur qu'il a manqué son train dans le passé », ou, symboliquement, F(Pp). Selon Martin, la distinction *de re/ de dicto* expliquerait aussi les emplois d'atténuation polie des temps verbaux (notamment futur et imparfait) et les emplois historiques du système de temps (présent historique, futur des historiens). Dans Rocci (1999), nous avons critiqué ces autres applications de la distinction *de re/ de dicto*. Nous reprenons ici brièvement ces critiques pour ce qui concerne le futur « d'atténuation polie » et le « futur des historiens » qui nous concernent plus directement, en revoyant à Rocci (1999) pour la discussion complète. Les emplois

son chapitre sur les temps verbaux et le point de vue, fait l'hypothèse que le « futur des historiens » et le futur épistémique puissent s'expliquer par la notion d'usage *interprétatif*, notion qu'il applique avec succès à l'analyse de plusieurs contextes où l'emploi d'un certain tiroir verbal indique que l'événement est saisi d'un point de vue particulier.

Dans la théorie de la pertinence, on a un usage *interprétatif* lorsqu'un énoncé n'est pas utilisé comme une *description du monde*, mais comme une *représentation d'une pensée*, attribuée à un sujet distinct du locuteur. Selon Sperber (1997), cette possibilité d'utiliser un énoncé comme représentation d'une pensée d'autrui découlerait d'une capacité *méta-représentationnelle* plus générale des êtres humains.

Le futur épistémique et le « futur des historiens » seraient des usages *interprétatifs* obtenus pragmatiquement, dans des contextes différents, à partir de la même procédure. La procédure postulée pour le futur est la suivante :

Sémantique de base

Un énoncé au futur dénote un procès E qui est postérieur à P, où P (point de perspective) est une variable qu'on doit identifier dans le contexte.

Procédure

Si P est identifiable au moment de l'énonciation S, alors :

L'énoncé rend compte d'un événement E à venir (*usage descriptif*).

Sinon, récupérer dans le cotexte ou par inférence un moment de conscience S'.

L'énoncé rend compte d'une pensée E' postérieure à S' (*usage interprétatif*).

On voit très bien comment, à partir de cette procédure, on peut inférer l'interprétation du « futur des historiens » : l'interlocuteur, dès qu'il ne peut pas identifier P au moment de l'énonciation, est amené par la procédure à traiter l'énoncé comme un usage *interprétatif*, c'est-à-dire comme une représentation d'une pensée attribuée à un moment de conscience - réel ou fictif - différent du *moi-ici-maintenant* du locuteur, le contenu de cette pensée est un événement

d'atténuation polie du futur du type de (8) rejetteraient *de dicto* la prise en charge dans l'avenir. Or, si nous appliquons la définition d'usage *de dicto* de la même façon que pour le futur épistémique, nous obtiendrons la forme propositionnelle suivante : « Je tiendrai pour vrai dans le futur que je vous dis (maintenant) que je suis un peu déçu ». On ne comprend pas très bien comment à partir de cette proposition l'on pourrait inférer une atténuation. Si l'application du temps *de dicto* aux futurs d'atténuation est quelque peu problématique, l'application à l'emploi historique pose des difficultés encore plus sérieuses. Si, en appliquant l'idée de prise en charge dans le futur, on interprétait *Napoléon, deux jours plus tard, sera sacré Empereur* comme « Je tiendrai pour vrai dans le futur que Napoléon, deux jours plus tard, fut sacré Empereur » on obtiendrait des résultats faux, qui ne correspondent pas au sens de l'énoncé.

postérieur au moment de conscience S'. Le contexte indique que ce moment de conscience doit être situé l'avant-veille du sacre. Mais, pour l'interprétation du futur épistémique, on est confronté à un problème. Si le futur épistémique « appréhende une situation présente par le biais de l'explication qui en sera selon toute probabilité donnée quelques instants plus tard » et l'on doit identifier S' à « une instance connaissant la situation » (Sthioul 1998, 206), il faut que le contenu de la pensée attribuée à S' concerne un événement antérieur à S', tandis que dans le cas du futur des historiens était le contraire¹³.

On arrive ainsi à la conclusion qu'on ne peut pas dériver l'interprétation épistémique du futur par la même procédure employée pour le « futur des historiens ». De plus, si l'on veut – et c'est toujours une option possible – expliquer le futur épistémique par un point de conscience P postérieur à l'événement présent, on ne peut pas garder « E est postérieur à P » comme sémantique de base du futur.

En conclusion, l'hypothèse de la vérification future reste toujours une explication *possible* des usages épistémiques du futur, mais les arguments d'*économie explicative* qu'on a utilisés pour l'étayer se révèlent peu convaincants. Dans la procédure que nous allons proposer pour le futur simple italien, on retiendra l'hypothèse de Sthioul (1998) selon laquelle le futur des historiens est un usage *interprétatif* qui met en scène un moment de conscience distinct du locuteur, mais on renoncera à appliquer ce même mécanisme au futur épistémique.

5. L'hypothèse modale

L'autre ligne d'explication du futur épistémique se base sur l'hypothèse que l'analogie entre le futur et les verbes modaux n'est pas limitée à la ressemblance des interprétations épistémiques mais concerne aussi la manière dont ces signifiés d'effet dans le discours sont dérivés à partir de la sémantique linguistique de ces unités. Cette hypothèse a été défendue, comme nous le disions plus haut, par Parisi, Antinucci & Crisari (1975) et Bertinetto (1979 et 1986) pour l'italien, et, de manière implicite, par F. Nef, qui, dans son ouvrage sur la référence temporelle en français (Nef 1984), reconnaît dans la sémantique de base du futur un composant essentiellement modal qui est exploité dans les usages épistémiques.

¹³ On pourrait chercher de sortir de cette impasse en disant que ce qui est postérieur à l'instance connaissant la situation n'est pas le *contenu* de la pensée (l'événement du facteur qui sonne), mais la *formulation* de la pensée. Il y a deux objections à cette interprétation : premièrement la formulation de la pensée est vraisemblablement contemporaine au moment de conscience S'; deuxièmement cette version de la procédure entraînerait l'impossibilité de comprendre le futur historique (qui suppose la postériorité de l'événement). Nous discutons ces problèmes d'une manière plus détaillée dans Rocci (1999).

L'idée d'un parallélisme entre le futur et les modaux - *devoir /dovere* en particulier - surgit de considérations d'ordre différent. Il y a d'abord la similarité entre les « signifiés d'effet » des deux interprétations épistémiques, que nous avons déjà illustrée et sur laquelle nous n'insisterons pas davantage. Deuxièmement, l'origine diachronique du futur roman, issu d'une périphrase latine à valeur modale de nécessité (*veritatem dicere habeo* = « je dois dire la vérité ») suggère, en certaine mesure, ce parallélisme¹⁴. En troisième lieu, les interprétations épistémiques du futur et celles de *devoir/ dovere* sont soumises aux mêmes contraintes concernant la classe aspectuelle de l'événement dénoté. Enfin cette hypothèse peut s'appuyer sur des considérations sémantiques de caractère général sur la référence future.

Dans les paragraphes suivants, après avoir discuté certains de ces indices, nous donnerons une nouvelle version de cette hypothèse, qui, d'une part, exploite les acquis de la sémantique formelle et de la pragmatique sur le traitement des modaux et, de l'autre, se situe dans une optique procédurale.

5.1. Interprétation épistémique du futur et « classes aspectuelles »

En italien, la possibilité d'interpréter épistémiquement un énoncé au *futur simple* est soumise à des contraintes concernant la « classe aspectuelle » (ou *Aktionsart*)¹⁵ du verbe et à la façon dont celle-ci interagit avec d'autres facteurs linguistiques et contextuels dans la détermination de la référence temporelle de l'énoncé. Nous en donnons une brève description qui développe les observations de Bertinetto (1979 et 1986).

On peut remarquer que l'interprétation épistémique du futur simple se trouve favorisée par certaines interactions entre la classe aspectuelle de l'éventualité dénotée et d'autres facteurs contextuels qui bloquent la possibilité de référence future. On observe d'abord que la lecture épistémique est favorisée par une classe aspectuelle stative¹⁶ : si le verbe dénote un *état contingent*,

¹⁴ Sur l'évolution diachronique du futur roman, cf. Fleischman (1982). Pour des raisons d'espace on n'a pas pu inclure dans cet article la discussion des rapports entre notre hypothèse et l'évolution diachronique du futur. Nous renvoyons aux remarques dans Rocci (en préparation).

¹⁵ Le terme « classe aspectuelle » (*aspectual class*), issu de la tradition sémantico-philosophique anglo-saxonne, se réfère à des informations encodées lexicalement dans le verbe et concernant le type d'événement ou d'état qu'il dénote. Il se rapproche donc de la notion de *Aktionsart*. Le terme *aspectual class* est d'une certaine mesure malheureux parce qu'il peut engendrer des confusions avec la catégorie sémantico-morphologique de *l'aspect*. Nous le gardons également parce que nous utilisons ici des catégories analytiques anglo-saxonnes employées dans Moeschler et al. (1998).

¹⁶ Dans le cas du futur antérieur, l'interprétation épistémique est toujours possible mais peut-être ultérieurement facilitée par la classe aspectuelle. Bertinetto (1986, 505) lie la facilité d'interprétation épistémique du futur antérieur italien aux jeux des propriétés temporelles

comme dans (27) l'interprétation épistémique est l'interprétation préférée ; de plus si le verbe dénote un état permanent, dont la durée est coextensive à l'existence de l'individu intéressé, la seule interprétation possible est épistémique, car une interprétation temporelle serait contradictoire :

(27) Saranno le cinque

Il doit être cinq heures

(28) Francesco discenderà da una famiglia nobile

Francesco doit descendre d'une famille noble

Si l'éventualité est non-stative, comme dans (29a), l'interprétation préférée est temporelle. Avec les activités, une interprétation épistémique reste possible si elle est très saillante dans le contexte ou s'il y a des marques qui indiquent explicitement une référence temporelle présente (29b).

(29) a. Pioverà

Il pleuvra

b. In questo momento, in riva al lago, pioverà.

En ce moment, au bord du lac, il doit pleuvoir

L'interprétation épistémique devient progressivement plus difficile lorsque l'on considère les éventualités téliques (*accomplissements* et *achèvements*). En particulier avec les achèvements (éventualités téliques qui n'incluent pas une phase de développement), la lecture épistémique est seulement marginalement possible et comporte une inférence particulière. Dans l'interprétation épistémique de (30), l'énoncé se réfère à une phase de développement qui précède l'instant de l'achèvement, et qui normalement ne fait pas partie de la dénotation du verbe.

(30) a. [On entend un bruit au bout du jardin]

Arriverà Luigi.

Luigi doit arriver ou *Ce doit être/ sera Luigi qui arrive.*

C'est le même type de changement de type d'éventualité qu'on obtient lorsqu'on applique la périphrase progressive *être en train de* à un achèvement : dans *Il est en train de gagner le cent mètres*, on se réfère à une phase préparatoire qui n'est pas normalement incluse dans la dénotation de gagner le cent mètres (cf. Kozłowska 1998, 110). La différence entre le cas du progressif et celui du futur épistémique en (30a) est que pour ce dernier le « changement de

(antériorité) et aspectuelles (perfectivité) qui caractérisent ce tiroir. Les observations de Bertinetto pourraient être réinterprétées dans le cadre de la pragmatique temporelle genevoise de la manière suivante : le futur antérieur dénote toujours le post-état d'un événement achevé et est difficilement compatible avec un type d'éventualité non intrinsèquement bornée (état ou activité). Pour interpréter un énoncé au futur antérieur qui dénote un état ou une activité, il faut inférer des bornes précises. Si l'on ne peut pas inférer une borne finale, le post-état auquel le futur antérieur réfère est identifié au moment de l'énonciation et le futur antérieur est interprété épistémiquement. Ces observations pourraient être intégrées sans peine dans une procédure d'interprétation du futur antérieur.

classe aspectuelle » n'est pas indiqué univoquement par une structure linguistique, mais doit être inféré. En effet, dans des contextes du type de (30a), le locuteur peut utiliser une construction progressive pour expliciter le changement aspectuel et rendre l'interprétation épistémique plus accessible :

(30) b. Starà arrivando Luigi.

Mais il y a aussi d'autres facteurs, linguistiques aussi bien que contextuels, qui peuvent annuler l'influence de la classe aspectuelle sur la possibilité d'interprétation épistémique du futur simple. Prenons l'exemple (31) :

(31) Luigi arriva **sempre** per primo. **Prenderà** una scorciatoia.

Luigi arrive toujours le premier. Il doit prendre un raccourci.

Le prédicat « prendre un raccourci » dénote une éventualité télique et ponctuelle : un achèvement. Néanmoins, grâce à la référence temporelle itérative, ou « habituelle », rendue accessible par l'énoncé qui précède, l'interprétation épistémique du futur devient la plus saillante dans le contexte. Or, ce qui nous intéresse principalement c'est que les interprétations épistémiques des verbes modaux *devoir* et *dovere* avec un complément à l'infinitif présent sont soumises exactement aux mêmes contraintes. Les éventualités statives comme celle de (32a) favorisent largement une interprétation épistémique, une interprétation non épistémique étant possible seulement dans un sens figuré et avec une intonation particulière, comme en (32b), ou, comme dans (32c), dans un sens de condition nécessaire – qui n'implique pas une référence future :

(32) a. Devono essere le cinque.

Ça doit être cinq heures.

b. DEVONO essere le cinque ! Se no, sono finito !

Ça DOIT être cinq heures ! Autrement je suis perdu !

c. Perché la celebrazione possa incominciare devono essere le cinque..

Pour que la célébration puisse commencer, il doit être cinq heures.

En revanche, l'interprétation épistémique de *devoir* devient difficile, voire impossible, avec les accomplissements et les achèvements, comme le montrent les traductions françaises de (29).

Bien que ces similarités ne représentent pas en elles-mêmes l'indication claire que les processus d'interprétation du futur et celui des modaux sont parallèles, elles nous offrent un indice supplémentaire qui invite à approfondir l'« hypothèse modale » qui avait été suggérée par la similarité des effets contextuels des deux tournures.

5.2. Sémantique et pragmatique des verbes modaux : l'exemple de *devoir*

Il est utile, à ce point, de considérer de plus près les problèmes liés aux différentes interprétations des verbes modaux tels que *pouvoir/devoir* et

potere/dovere. On parle souvent dans les travaux de sémantique linguistique d'une interprétation radicale, qu'on appelle parfois « déontique au sens large », et d'une interprétation épistémique des verbes modaux. Du point de vue logico-sémantique cette coupure binaire est en effet très grossière et certains linguistes ont adopté des distinctions plus fines, inspirées des différents types de modalité reconnus par la logique (cf. pour le français Kronning 1996). On distingue ainsi, à l'intérieur des emplois radicaux des modaux, entre *emplois normatifs* (déontiques à proprement parler (33), déontico-pratiques (34), anankastiques (35)), et emplois *réels* (ou aléthiques au sens large), qui peuvent être plus ou moins restreints (on peut parler de nécessaire et possible par rapport aux lois de la logique, par rapport aux lois physiques, à d'autres lois naturelles, ou encore par rapport à des circonstances fort restreintes comme les capacités intrinsèques d'un agent) :

(33) Pierre, tu **dois** m'écouter.

(34) Pour atteindre le boulevard Montparnasse, j'ai **dû** me frayer un chemin à travers les couples dansants.

(35) Les candidats **doivent** être des francophones en possession d'un permis B.

(36) Tout ce à quoi on réfère **doit** exister. Appelons cela l'axiome d'existence.

(37) Ce matériel ne **peut** pas résister à une température supérieure à 1000 °C.

(38) Louis **peut** manger trois portions de choucroute et danser toute la soirée.

On se demande depuis longtemps si les différentes interprétations des modaux relèvent de la simple ambiguïté, d'une polysémie partiellement prédictible, ou bien de l'enrichissement pragmatique à partir de structures sémantiques lexicales fondamentalement univoques. Pourtant, l'idée que les verbes modaux soient tout simplement *ambigus* et que chaque interprétation soit explicitement encodée dans le lexique semble à l'heure actuelle difficilement défendable. Considérons, par exemple, les emplois de *devoir* : on peut envisager un nombre virtuellement infini d'interprétations qui ne sont pas équivalentes du point de vue vériconditionnel¹⁷. La nécessité exprimée par *devoir* est toujours relative à un domaine donné, et la contribution de ce verbe aux conditions de vérité d'un énoncé varie selon le domaine cerné : il peut s'agir des lois logiques ou physiques, de la moralité ou des conventions sociales, mais parfois il s'agit de quelque chose de plus restreint et, en même temps, de plus vague :

(39) Excusez moi, je **dois** rentrer.

(40) Tu **dois** absolument dîner chez moi ce soir.

En énonçant (39), le locuteur a vraisemblablement l'intention de se référer, non pas à ce qui est nécessaire par rapport à la morale ou à des conventions sociales, mais à un ensemble assez flou de conditions qui incluent ses propres préférences, des engagements ou d'autres choses encore. De plus, le locuteur

¹⁷ Sur ce point, cf. Lycan (1994, 171-178).

d'un tel énoncé normalement n'a pas l'intention de rendre manifeste au locuteur l'ensemble qu'il envisage. Dans un énoncé comme (40), la nature de la « nécessité » cernée est également complexe : ce que le locuteur veut rendre manifeste est une série de faits qui « requièrent » la présence de l'allocutaire. Normalement, ces faits incluent la volonté du locuteur, mais aussi les désirs et les préférences de l'allocutaire : ce qui explique pourquoi le ton de (40) est beaucoup plus amical que celui d'un énoncé du type *Je veux que tu vienne dîner chez moi ce soir*¹⁸.

Une manière plus réaliste d'envisager la grande variabilité des interprétations des modaux est de considérer ces lexèmes comme des *expressions sensibles au contexte*, c'est-à-dire des expressions dont la dépendance du contexte (*context dependence*) est un caractère constitutif au niveau sémantique. Une hypothèse intéressante qui va dans cette direction a été articulée d'abord par Kratzer (1977, 1981) dans le cadre de la sémantique des mondes possibles. Cette hypothèse a récemment connu des développements importants dans les différentes sémantiques dynamiques et du discours (cf. Roberts 1989, Groenedijk, Stokhof et Veltman 1996) et a été adoptée, dans ses lignes générales, par des analyses pragmatiques des verbes modaux inspirées de la théorie de la pertinence (Groefsema 1995, Papafragou 1998a, 1998b et 2000).

Nous nous bornerons ici à donner un aperçu *très* informel de certains aspects essentiels de cette approche de la modalité qui nous permettra d'articuler une sémantique minimale pour les verbes modaux *dovere/devoir*¹⁹. Cette sémantique, à son tour, nous servira de point de départ pour notre hypothèse sur le futur.

Les énoncés modalisés sont analysés comme des *structures triparties*, constituées d'un *opérateur*, d'une *restriction sur le domaine* (*domain restrictor*) et d'une *portée nucléaire* (*nuclear scope*). L'opérateur peut être conçu soit comme un prédicat relationnel qui prend comme arguments la restriction sur le domaine et la portée nucléaire, soit comme une fonction qui, appliquée à une restriction sur le domaine, donne comme valeur un opérateur dérivé qui a pour argument sa portée nucléaire. Il s'agit du même genre de structure que la sémantique formelle assigne aux phrases quantifiées²⁰ :

¹⁸ Nous devons l'analyse de ce type d'exemples à Groefsema (1995,70).

¹⁹ Dans les pages suivantes nous utiliserons des exemples français, mais les observations qu'on fera sont supposées valoir aussi pour l'italien *dovere*. Au niveau sémantico-pragmatique auquel notre description se pose il n'y a, en effet, aucune différence remarquable dans le comportement des deux verbes.

²⁰ Pour une introduction à la quantification dans la sémantique formelle nous renvoyons à Moeschler & Auchlin (1997, 122-132). Sur les propriétés des *structures triparties* cf. Hajichová, Partee & Sgall (1998).

(41) *Chaque étudiant soupire* / [Déterminant (Nom)] (SV) / [Opérateur (Restriction)]
(Portée)

Dans (41), la structure est entièrement manifestée par la syntaxe, mais dans une phrase quantifiée du type *Chacun soupire*, la restriction sur le domaine de quantification n'est pas manifestée linguistiquement et doit être saturée pragmatiquement à partir des informations contextuelles et co-textuelles. Dans le cas des modaux la restriction concernant le domaine par rapport auquel une proposition donnée est possible ou nécessaire est occasionnellement manifestée linguistiquement (42), mais normalement elle est inférée à partir d'indices contextuels et co-textuels :

(42) Selon les lois, ce traître doit être emprisonné / [DEVOIR (lois)] (ce traître être emprisonné)

Dans ce cadre l'opérateur *devoir* peut être représenté comme une relation de *conséquence logique*, entre un *ensemble de propositions* qui constituent le domaine visé et la proposition qui entre dans la portée, tandis que *pouvoir* assertera une relation de compatibilité logique entre la proposition modalisée et le domaine²¹.

[*Devoir* (D)] (p) = p est une conséquence logique de l'ensemble de toutes les propositions dans le domaine D

Si l'on se place dans le cadre de la sémantique des mondes possibles, comme le fait Kratzer (1981), on peut définir la conséquence logique de la manière suivante :

Une proposition *p* est une conséquence logique d'un ensemble de propositions D ssi *p* est vraie dans tous les mondes possibles où toutes les propositions de D sont vraies.

Cela revient à dire qu'un verbe comme *devoir* n'exprime pas une nécessité absolue mais une *nécessité relative*, c'est-à-dire la nécessité d'une implication entre un ensemble de propositions et la proposition modalisée :

$\Box(D \rightarrow p)$

La récupération inférentielle du domaine de propositions visé, que Kratzer (1981) appelle l'*arrière-fond conversationnel* (*conversational background*) du modal, est guidée par le principe de pertinence et le degré de précision avec lequel l'allocutaire doit cerner cet ensemble varie en fonction de la pertinence de l'énoncé. Dans certains cas, il suffit d'identifier de manière très grossière le genre de propositions qui composent l'arrière-fond conversationnel, s'il s'agit de faits du monde réel ou bien de normes, ou de désirs. On peut remarquer qu'un cas extrême est constitué par des énoncés du type de (43)-(45), dans lesquels le

²¹ La compatibilité peut se définir en termes de conséquence logique et de négation: p est compatible avec un domaine D, si et seulement si non p n'est pas une conséquence logique de D.

verbe *devoir* joue essentiellement un rôle d'« auxiliaire » du futur ou de la postériorité (cf. Imbs 1968 et Kronning 1996) :

- (43) Le typhon Arthur **doit** atteindre la Réunion dans les heures qui viennent.
- (44) Surpris, le cambrioleur tenta de fuir. La police fit feu. Quelques heures plus tard le malfaiteur **devait** succomber à ses blessures.
- (45) Il avance d'un bon vent et qui a toutes les apparences de **devoir** durer.

Ici la pertinence principale de l'énoncé n'est pas située dans modalité exprimée par *devoir*. En d'autres termes, l'identification exacte du domaine de propositions n'est pas pertinente et on se limite à inférer de façon extrêmement générique qu'il s'agit d'un ensemble de « faits », de circonstances réelles, qui impliquent causalement l'état de choses décrit dans la proposition.

Dans d'autres cas, par contre, pour que l'énoncé soit pertinent, il faut envisager l'arrière-fond conversationnel de manière plus subtile, comme par exemple en (40) où l'on devait inférer un domaine constitué par la conjonction des préférences du locuteur et de l'allocutaire.

Dans certains cas, enfin, il peut devenir pertinent d'identifier précisément certaines propositions qui entrent dans l'arrière-fond conversationnel par inférence à partir des données co-textuelles ou contextuelles. Une des raisons de l'intérêt de cette stratégie d'analyse des modaux réside, en effet, dans la possibilité d'utiliser l'ensemble de propositions défini par le domaine pour expliquer des relations qui se produisent entre l'énoncé modalisé et d'autres énoncés dans le discours :

- (46) Jean a cassé sa voiture. Il a dû s'arrêter.
- (47) Jean n'est pas encore arrivé. Il a dû s'arrêter quelque part.

Dans les deux cas, l'énoncé modalisé est interprété comme « anaphorique » par rapport à celui qui précède en ce sens que la forme propositionnelle de celui-ci est ajoutée à l'ensemble de propositions D qui représente l'arrière-fond conversationnel du modal :

[*DEVOIR* (D \cup {« Jean a cassé sa voiture »})] (« Jean s'arrêter »)

Si l'interprétation du modal est de type réel, comme dans (46), et les propositions du domaine correspondent à des « faits » du monde, l'allocutaire est amené à inférer, à partir de la relation de conséquence entre propositions, une relation de causalité, et donc de succession temporelle, entre les événements correspondants. Une des rares choses non-controversées que l'on peut dire sur les processus causaux, c'est qu'ils impliquent une succession temporelle entre événements :

$$e_1 \text{ CAUSE } e_2 \Rightarrow e_1 < e_2$$

Il vaut la peine de remarquer que presque tous les emplois réels et normatifs des modaux impliquent quelque type de causalité entre événements²² : les conditions qui entrent dans le domaine D sont conçues comme des causes. Étant donné que la proposition modalisée correspond à l'événement e_2 , on peut dire que la notion de « postériorité » est impliquée par la signification des modaux dans leurs emplois normatifs et réels. C'est dans ce sens, croyons-nous, que les modaux sont « orientés vers le futur » (*future oriented*), comme le disent Kamp & Reyle (1993, 534).

Par contre, la relation de discours qu'on est amené à inférer à partir de l'emploi épistémique en (47) est une relation inférentielle du type que nous avons examiné plus haut, et ne manifeste pas d'orientation au futur.

Il a été remarqué (cf. Sweetser 1990 et Papafragou 1998a et 1998b) que les usages radicaux et les usages épistémiques, inférentiels, des modaux comportent deux manières différentes de considérer une proposition. Une proposition peut être considérée soit comme une description d'un état de choses ou événement dans le monde réel, soit comme partie d'un système de croyances.

Les usages réels de *devoir* manifestent une relation implicative entre les propositions qui entrent dans le domaine et la proposition modalisée considérées en tant qu'états de choses du monde et le destinataire est souvent conduit à enrichir cette relation en inférant une relation causale entre événements. Par rapport à cette relation et aux propositions qu'y entrent, le locuteur a une attitude descriptive : il y a des faits qui sont mis en relation et cette relation est elle-même décrite comme un fait.

Dans les usages épistémiques, par contre, les propositions ne sont pas maniées directement comme des descriptions de faits, mais comme des hypothèses que le locuteur entretient avec plus ou moins de force. Papafragou (1998a, 1998b) reconduit cette manière de considérer les croyances en tant que telles à la même capacité *métareprésentationnelle* des êtres humains qui est à la base des usages interprétatifs. *Devoir* épistémique signale qu'une certaine conclusion découle logiquement d'un ensemble de croyances du locuteur. Cette conclusion n'est en effet qu'une hypothèse probable, car l'ensemble des prémisses inclut des propositions entretenues avec un degré de conviction variable.

Mais *devoir* épistémique est « non descriptif » aussi dans un autre sens : la relation logique entre croyances signalée par *devoir* n'est pas à proprement

²² Les modalités logiques (aléthiques au sens strict) et les modalités anankastiques, qui indiquent la « condition nécessaire », n'impliquent aucune causalité entre événements.

parler assertée²³. Le locuteur n'utilise pas *devoir* épistémique pour « parler » de ses propres raisonnements. Considérons les échanges A₁-B et A₂-B en (48) :

- (48) A₁ : Max doit partir.
 A₂ : Max doit être malade.
 B : Sans doute.

Dans le cas de A₁-B, la réplique se réfère à l'état de choses complexe constitué par la modalité et la proposition « Il n'y a aucun doute que cette obligation subsiste », mais dans A₂-B l'intervention de B n'est pas interprétée comme se référant au fait que l'interlocuteur infère quelque chose, mais bel et bien au contenu inféré. En d'autres termes, le processus inférentiel signalé par *devoir* ne justifie jamais en soi la pertinence d'un énoncé, mais sert à situer un contenu propositionnel par rapport à l'arrière-fond des croyances du locuteur et, le cas échéant, à établir des relations de discours de type inférentiel avec d'autres énoncés du co-texte.

5.3. Le tiroir du futur comme modal de la prédiction ?

Avant d'examiner certaines propositions qui assignent au futur un sémantisme de base de type modal, il est peut-être utile de rappeler brièvement certains problèmes sémantico-logiques liés à la référence à des événements futurs.

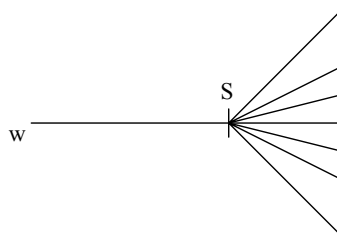
La référence temporelle d'un énoncé au futur peut être représentée en situant l'événement dénoté sur la ligne du temps par rapport à des coordonnées reichenbachiennes : le moment de la parole S, et, éventuellement, un point de référence R. Reichenbach, lui-même assigne au futur les coordonnées S-R,E, où la place du point de référence R permettrait de distinguer le futur du futur proche (S,R-E) et du futur antérieur (S-E-R, ou S₂E-R ou E-S-R)²⁴. De cette façon, la sémantique du futur est traitée de manière tout à fait symétrique à celle des temps du passé.

Cependant, les philosophes et les linguistes ont remarqué depuis longtemps que cette symétrie est, à plusieurs égards, illusoire. Benveniste (1965), par

²³ Dans son livre sur la sémantique de *devoir*, Hans Kronning a montré de façon convaincante que la relation logique indiquée par *devoir* épistémique ne peut pas être niée, ne peut faire jamais l'objet d'une question et ne peut pas être focalisée (cf. Kronning 1996, 40-80).

²⁴ Reichenbach (1947) propose pour le futur simple (*je mangerai*) du français une représentation S-R,E où le point de référence est contemporain à l'événement, et pour le futur proche (*je vais manger*) une représentation S,R-E où le point de référence est identifié au moment de la parole. Haegeman (1989), qui applique les mêmes représentations respectivement à *will* et à *be going to*, donne une interprétation pragmatique et procédurale de cette différence : le premier type de futur est censé indiquer que le destinataire doit inclure des propositions à référence future dans le contexte utilisé pour le traitement de l'énoncé, tandis que le deuxième sélectionne un contexte présent. Dans cette étude nous ne discutons pas la différence entre futur simple et futur proche, car le futur proche français n'a pas d'interprétation épistémique et l'italien n'a pas de futur proche.

exemple, en observant les différences entre le système du futur de la langue française et le système du passé, qui grammaticalise des distinctions temporelles et aspectuelles beaucoup plus fines, voyait en cela le reflet d'une « dissymétrie qui est dans la nature inégale de l'expérience ». On peut représenter cette dissymétrie - à la fois cognitive et ontologique - à l'aide d'un modèle ramifié du temps, qui intègre la sémantique des mondes possibles.



Si l'on peut représenter le passé comme une ligne, à partir de l'instant présent le temps se ramifie et plusieurs futurs sont *accessibles* : ces futurs correspondent à autant de mondes possibles qui sont identiques au monde actuel *w* jusqu'au moment *S*. Cette ramification se répète à chaque instant.

Du côté cognitif, la dissymétrie consiste à ne pas avoir accès direct aux événements futurs et à devoir forcément passer par des inférences, des prédictions. On appelle cela le problème de l'*accessibilité épistémique* du futur. La dissymétrie ontologique a à voir, par contre, au problème philosophique de l'évaluation des conditions de vérité des propositions contingentes à référence future. Tout événement contingent *e* pose une division des futurs entre ceux où il survient et ceux où il ne survient pas : il est logiquement nécessaire que *e* survienne ou ne survienne pas. Cependant *e* au moment présent n'est pas *ontologiquement déterminé* : il n'y a pas une branche qui est nécessairement réalisée dans le futur²⁵.

Cela dit, il faut se demander comment on peut établir les conditions de vérité d'un énoncé au futur. Sur ce point, les opinions des linguistes et des philosophes sont partagées. Nous nous limiterons ici à mentionner deux grandes orientations.

Une solution (cf. par exemple Kamp & Reyle 1993, 535) consiste à dire que le futur réfère à une seule des continuations possibles du présent, *celle qui sera le cas*, indépendamment du fait que les propositions desquelles la vérité de *p* dépend soient fixées ou pas. Nef (1984) propose d'interpréter dans ce sens la formule guillaumienne qui voit le futur comme « actualisation du virtuel » : on a actualisation du virtuel lorsque le locuteur choisit une ligne de monde parmi

²⁵ Dans son étude sur la référence temporelle en français, Nef (1984, 113) approche ce problème à l'aide d'une notion de *détermination* entre événements : « Dans une branche d'un arbre d'événements, on dira qu'un événement en détermine un autre s'il n'existe pas de branchement entre ces deux événements et si le premier précède le second ». Un événement futur n'est pas déterminé car au moment présent il n'y a pas nécessairement d'événement qui remplisse ces conditions.

celles qui sont simplement possibles. On remarquera que cette conception permet de conserver un certain degré de symétrie entre futur et passé, et de rester à l'intérieur d'un modèle linéaire du temps.

La deuxième solution consiste à donner au futur un sémantisme de type essentiellement modal. Si l'on choisit cette solution, il faut se poser la question du type de modalité qui est exprimé par le futur dans les énoncés à référence future du type de (49) :

(49) Louis arrivera demain.

Une possibilité consiste à traiter ce futur comme indiquant une notion épistémique, à savoir la *prédiction*, comme le propose, par exemple Enç (1996), qui conçoit le futur comme un opérateur qui quantifie universellement par rapport à un domaine, ou arrière-fond conversationnel, de *prédictions*²⁶. Enç (1996) ne donne pas de détails sur la nature de ce domaine, mais il s'agit vraisemblablement d'un domaine épistémique, à identifier à un sous-ensemble des croyances du locuteur.

Ce choix a des conséquences remarquables sur la façon dont on conçoit l'interprétation épistémique inférentielle du futur. Une prédiction n'est rien d'autre qu'une inférence à propos d'un événement futur et l'on pourrait supposer que le *futur prédictif* à référence future et le *futur inférentiel* à référence présente ou passée ne sont que deux enrichissements pragmatiques de la même modalité épistémique. Cette position est défendue par Parisi, Antinucci & Crisari (1975) pour le futur de l'italien. Selon ces auteurs, il n'y aurait aucune raison de distinguer entre la sémantique des emplois épistémiques comme (50) et celle des emplois temporels du type de (51) :

(50) In questo momento Giovanni correrà verso casa.

En ce moment, Giovanni doit (être en train de) courir vers la maison.

(51) Giovanni andrà a Roma domani.

Giovanni ira à Rome demain.

Dans les deux cas la sémantique du « futur » signale une inférence et c'est le contexte, ou la présence d'adverbiaux temporels, qui établit la référence temporelle.

Cette hypothèse, à l'apparence simplificatrice, rencontre en réalité une série de difficultés difficilement surmontables. D'abord il y a des emplois temporels du futur qu'intuitivement on ne voudrait pas considérer comme des prédictions.

²⁶ Pour Enç (1996), un énoncé au futur $F(p)$ est vrai en $\langle w, t \rangle$ ssi dans tous les mondes w' cohérents avec les *prédictions* il y a un intervalle t' tel que $t < t'$ et p est vrai en $\langle w', t' \rangle$. Sous certaines conditions, cette formulation en termes de mondes possibles est équivalente à une formulation en termes de conséquence logique de p à partir de l'arrière-fond D des *prédictions* en w . Nous renvoyons à Kratzer (1981) pour les détails formels de ce genre d'équivalence.

Il s'agit des emplois promissifs et jussifs du futur, qu'on rencontre fréquemment à la première et à la deuxième personne — mais qui sont possibles aussi à la troisième si le contexte le suggère (52), et, plus généralement, de tous les contextes où l'événement futur semble lié à la volonté du locuteur :

- (52) *Franco verrà domani. E' indispensabile.
Franco viendra demain. C'est indispensable.*

Parisi, Antinucci & Crisari (1975) reconnaissent que ces emplois ne peuvent pas être traités comme prédictifs et leur assignent une sémantique différente où l'événement futur dépend causalement de la volonté du locuteur. La coupure ne passerait donc pas entre usages temporels et usages inférentiels, mais entre usages épistémiques (inférentiels et prédictifs) et usages « bouliques ». Selon Parisi et al., cette distinction serait encodée au niveau sémantique et le tiroir du futur serait ambigu, ou, au moins, polysémique. Cette réorganisation de l'espace sémantique du futur, pourtant, n'est pas satisfaisante.

En premier lieu, les emplois « bouliques » ne sont pas toujours si distincts des autres emplois temporels. En effet, il n'est pas toujours pertinent pour le destinataire de récupérer si un énoncé comme (53) exprime une intention du locuteur ou une prédiction :

- (53) *Demain je travaillerai toute la journée.*

On peut très bien imaginer des cas où l'interlocuteur se contente d'une interprétation minimale où le futur ne fait qu'indiquer la référence temporelle²⁷.

En second lieu, les emplois épistémiques, qui - à en croire Parisi et al. - ne devraient pas se distinguer des emplois « prédictifs » à référence future, supposent une opération de l'esprit bien spécifique, un processus inférentiel qui est indiqué comme la source de la connaissance que le locuteur a du contenu propositionnel. Cela ne vaut pas pour tous les emplois à référence future. Les emplois à référence future, par exemple, sont compatibles avec la connaissance par témoignage, tandis que les emplois épistémiques ne le sont pas - sauf dans le cas limite du style indirect libre où l'on se réfère aux inférences d'un autre sujet de conscience :

- (54) *Giovanni andrà a Roma domani. Me l'ha detto Maria.
Giovanni ira à Rome demain. Maria me l'a dit.*
(55) * ? *Giovanni ieri avrà perso il treno. Me l'ha detto Maria.
Giovanni hier aura manqué son train. Maria me l'a dit.*

De plus, si le futur temporel et le futur épistémique supposent un ancrage du contenu propositionnel aux croyances du locuteur - ou éventuellement d'un autre sujet de conscience - , ils devraient tous les deux ne pas tolérer d'être enchâssés dans des contextes où aucun sujet de conscience n'est disponible. En

²⁷ Cf. aussi Sperber & Wilson (1986, 245) sur l'inessentialité de récupérer un acte de prédiction pour comprendre un énoncé au futur.

réalité, dans ces contextes, les deux types de futur se comportent de façon tout à fait différente. Considérons (56) et (57) :

(56) Nessuno pensa che Giovanni andrà a Roma domani.
Personne ne pense que Giovanni ira à Rome demain.

(57) *Nessuno pensa che Giovanni ieri avrà perso il treno.
Personne ne pense que Giovanni hier aura manqué son train.

L'interprétation de (56) ne pose aucun problème, car le futur ne semble faire rien d'autre qu'établir la référence temporelle d'un événement, sans interférer avec la clause épistémique. En revanche en (57) l'enchâssement du futur épistémique dans la clause à verbe épistémique se révèle difficile, voire impossible, à interpréter²⁸.

Il nous semble donc très difficile d'assimiler l'emploi épistémique et les emplois temporels. On devrait plutôt conclure que dans les emplois temporels le composant épistémique de « prédiction » n'est qu'un développement de la forme logique de l'énoncé, qu'on infère, dans certaines conditions de contexte, à partir du fait qu'un énoncé à référence future a été *asserté*.

5.4. Causalité et inférence

D'autres auteurs ont proposé d'identifier les emplois du futur dans les énoncés à référence future à une sorte de modalité réelle à identifier à la notion de *disposition*²⁹ des circonstances présentes, ou à une notion de type causal.

Dans Nef (1984), par exemple, un énoncé au futur simple dénote un événement *e* qui a pour cause un ensemble de conditions *C*. *C* peut être identifié soit à des circonstances externes du monde, que le locuteur envisage de manière plus ou moins vague, soit à des circonstances internes du locuteur dans le cas des interprétations bouliques.

On voit très clairement la ressemblance entre l'ensemble *C* de conditions de Nef et le domaine de propositions *D*, qu'on a utilisé pour décrire la sémantique linguistique sous-déterminée du verbe modal *devoir*. Mais il y a aussi des différences remarquables³⁰, dont la plus importante est que l'ensemble des conditions *C* est toujours compris comme un ensemble de faits ou événements (internes ou externes au locuteur) qui détermine causalement l'événement *e*. Pour Nef, l'interprétation épistémique du futur surgit à partir d'un raisonnement

²⁸ Il n'y aura pas d'incompatibilité, si l'attitude propositionnelle de la clause épistémique s'harmonise avec le futur : *Penso che Giovanni avrà perso il treno*.

²⁹ Cf. Ludlow (1999, 157-160), mais la description de Ludlow suppose un cadre bien particulier car ce philosophe du langage défend une théorie « augustinienne » du temps où le futur et le passé n'ont pas de réalité métaphysique.

³⁰ Pour une discussion plus détaillée de la proposition de Nef (1984), nous renvoyons à Rocci (1999).

sur la causalité : dans un énoncé du type *Ce sera Pierre qui sonne*, « le locuteur reconstruit à partir des conditions à t_0 l'événement associé à ces conditions ». Mis à part les différences dans la référence temporelle de e , le futur épistémique ne différerait en rien du futur temporel : en particulier, il exploiterait comme prémisses l'ensemble C des causes pour inférer l'événement e qui en est l'effet.

Cette hypothèse présuppose que les interprétations épistémiques du futur se conforment à un schéma où la cause figure dans les prémisses et l'effet dans les conclusions. Pourtant, on a déjà eu l'occasion de remarquer que plusieurs occurrences du futur épistémique montrent, comme en (58), une orientation causale inverse, explicative, où l'effet se trouve dans les prémisses et la cause dans la conclusion.

(58) Max est en retard. Il **aura manqué** son train.

Pourrait-on supposer que le futur épistémique marque toujours une inférence sur la cause, qui va tantôt des causes aux effets et tantôt dans la direction inverse ? Considérons l'exemple italien en (59) :

(59) (α) Il tizio che hai incontrato ha dei lunghi baffi? (β) **Sarà** il portinaio.

(α) *Le type que tu as rencontré a de longues moustaches ?* (β) *Ce sera/ doit être le concierge.*

Dans ce dernier exemple on infère la conclusion β à partir de α , mais les deux éventualités en α et β - deux états dans ce cas - ne se succèdent pas dans le temps et n'entrent pas dans un rapport causal. Il n'y a causalité ni dans un sens ni dans l'autre.

Ainsi, il semble que nous arrivons à la conclusion que les relations de discours de type inférentiel que le futur épistémique peut manifester n'ont pas un statut dérivé par rapport aux relations causales entre événements.

6. Une sémantique modale sous-déterminée pour le futur

Les considérations que nous avons faites en 5.3 sur l'impossibilité de traiter tous les usages du futur comme épistémiques et celles que nous venons de faire sur l'indépendance entre causalité et inférence dans l'interprétation du futur suggèrent que, si l'on veut garder un sémantisme de base de type modal pour le futur, ce sémantisme ne doit pas être déterminé quant au type de modalité réelle ou épistémique. Par conséquent, nous proposons pour le futur simple de l'italien une sémantique de base sous-déterminée qui s'inspire directement de la tradition d'analyse des modaux comme expressions dépendantes du contexte³¹. On peut représenter cette sémantique de base par la définition suivante :

³¹ Une sémantique modale de ce genre a été proposée par Perkins (1983, 42-49) pour les modaux anglais *will* et *shall*, qui, outre à recevoir une série d'interprétations causales, bouliques et épistémiques, peuvent fonctionner comme « auxiliaires du futur ». Perkins fait l'hypothèse que la proposition modalisée par *will/ shall* dépend d'un ensemble de

Futur (p) = la proposition p est une conséquence de $C \cup N$

Cette définition indique que la forme propositionnelle *p* de l'énoncé au futur est une conséquence d'un certain ensemble de propositions - ou arrière-fond conversationnel - à repérer dans le contexte. De plus, elle pose une contrainte minimale sur la constitution de cet ensemble en disant qu'il représente l'union de deux ensembles de propositions appartenant à de domaines différents : C, ou ensemble des *conditions contextuelles*, et N, ou ensemble des *circonstances normales*.

Il faut souligner que ces termes, au niveau de la sémantique de base, ne sont que des labels pour des variables. Dans notre traitement, la sémantique de base du futur n'est pas un *concept générique* que, dans la situation d'interlocution, l'on pourra préciser ou enrichir à l'aide d'informations contextuelles. Elle ne représente qu'un schéma incomplet où figurent des *variables*. Ce schéma sert de point de départ pour une procédure qui donne des instructions sur la manière d'utiliser le contexte pour saturer les variables et pour inférer d'autres informations à partir de la représentation que l'on obtient de cette saturation. Le signifié fondamental du futur n'est pas - pour utiliser une expression efficace d'Oswald Ducrot - « quelque chose qui puisse se *dire* » (Ducrot 1980,12), un concept communicable. D'un certain point de vue, dès que l'on présente une relation entre des variables à saturer dans le contexte, on est déjà dans le domaine de l'encodage procédural, car présenter un schéma incomplet de ce type équivaut à indiquer à l'allocutaire un espace de recherche contraignant l'accès au contexte.

Les deux variables C et N n'ont donc pas de valeur qu'on puisse décrire hors contexte, mais on peut quand même décrire leur fonctionnement dans la procédure et les différentes manières dont elles peuvent être saturées. Avant de présenter de manière détaillée la procédure interprétative du futur, nous aimerions illustrer l'utilité descriptive des deux ensembles des propositions C et N dans des interprétations différentes de ce tiroir. Considérons, d'abord, le futur qu'on rencontre dans les conditionnelles du type de (60) :

(60) Se Maria viene, Max **sarà** contento.
Si Maria vient, Max sera content.

Parmi les opérations que le destinataire doit accomplir pour interpréter l'énoncé en (60), il y a le repérage des deux ensembles de propositions C et N. L'antécédent de la conditionnelle permet d'identifier l'ensemble C des

circonstances C qui peuvent s'interpréter de manières différentes : circonstances internes à un agent, circonstances factuelles externes non spécifiées, « évidences ». Le rapport entre C et la proposition modalisée *p* ne relèverait ni de la conséquence logique ni de la simple compatibilité, mais serait identifié à une notion de « disposition » non mieux précisée, située entre les deux. Ce manque de précision dans la définition de la relation entre C et p est le défaut principal de la proposition de Perkins.

conditions contextuelles à la seule proposition « Maria vient ». Puisque l'antécédent d'une conditionnelle n'est pas asserté, la condition en C normalement ne sera pas considérée comme factuelle mais seulement comme possible. Guidé par les instructions de la procédure, l'interprète est aussi amené à traiter l'antécédent et le conséquent comme des descriptions d'états de choses et à inférer une relation causale entre les deux.

On peut remarquer que ce même type d'interprétation de l'ensemble de conditions C peut s'appliquer à certains usages « modaux » du futur répertoriés par les grammairiens qui, comme le futur gnomique et le futur d'habitude des exemples (6) et (7), ayant des sujets génériques, présentent une structure conditionnelle cachée : *Une jolie femme sera... ⇒ Si une femme est jolie, elle sera...*

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de l'ensemble C et l'on pourrait à ce point se demander quelle est la fonction de l'ensemble de conditions N, par exemple, dans les contextes conditionnels. En effet, comme le remarquent Moeschler & Reboul (à paraître), dans les conditionnelles « la vérité de l'antécédent est supposée entraîner la vérité du conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, si d'autres conditions annexes sont remplies ». En (60) la proposition « Max sera content » sera vraie seulement si certaines conditions annexes, qu'on pourrait appeler « normales », sont remplies : Max sera content si Maria vient, s'il n'y a pas un tremblement de terre/ et si son chat ne se fait pas écraser par une voiture, etc. L'ensemble N dans l'énoncé (60) a précisément la fonction de représenter ces conditions « normales » qu'on suppose remplies quand on utilise une conditionnelle. De manière analogue dans les emplois volitifs, jussifs et promissifs du futur, l'événement dénoté par l'énoncé au futur est déterminé causalement par une circonstance C saillant dans le contexte - la volonté du locuteur - pourvu que certaines conditions normales N soient remplies.

Mais, la présence d'un ensemble N de conditions normales qui entre dans l'arrière-fond conversationnel du futur joue un rôle important aussi dans les interprétations épistémiques où elle permet de saisir la différence subtile mais intuitivement perceptible entre la valeur du futur et celle de *dovere* inférentiel. Bien que le futur inférentiel italien et *dovere* soient interchangeable dans la grande majorité des cas, il est des situations particulières, comme (61), où la substitution du futur par ce modal ne serait pas admissible.

(61) A : Dov'è Piero ?

B₁ : Non ne ho idea. **Sarà** a casa.

B₂ : Non ne ho idea. ***Dev**'essere a casa.

A : Où est Piero ? B : Je n'en ai aucune idée. *Il doit être à la maison

Le locuteur de B₁, après avoir déclaré son ignorance (*Je n'en ai aucune idée*), émet une sorte d'hypothèse par défaut, tandis que dans B₂ *devoir* résulte bizarre car il semblerait impliquer que le locuteur dispose de quelque connaissance spécifique sur ce sujet. Dans notre analyse, cette situation pourrait

s'expliquer de la manière suivante : le destinataire, à partir du premier énoncé de B_1 infère que l'ensemble C - qui, dans les lectures épistémiques, est conçu comme un ensemble d'hypothèses entretenues par le locuteur - est vide et que le locuteur base son inférence seulement sur un ensemble N de propositions qui sont supposées valoir dans des circonstances normales³².

7. Les instructions pragmatiques

On vient de voir que pour interpréter un énoncé au futur le destinataire doit utiliser l'information saillante dans le contexte pour saturer les variables présentes dans la sémantique de base de ce tiroir de manière à ce que le résultat obtenu justifie l'attente de pertinence de l'énoncé. Nous voulons maintenant conclure notre discussion avec une hypothèse sur la manière dont ce processus inférentiel est contraint et guidé par des *instructions pragmatiques* qui font partie de la signification procédurale du morphème du futur.

Dans l'approche genevoise la signification procédurale, l'ensemble des instructions définit de manière hiérarchique des chemins de choix permettant d'arriver à l'une ou l'autre interprétation, où à chaque étape le destinataire prend des décisions en fonction des données contextuelles disponibles. Dans le cas de l'interprétation du futur, on peut représenter informellement la hiérarchie des instructions pragmatiques et l'ensemble des parcours d'interprétation de la manière suivante :

Sémantique de base : p est une conséquence de $C \cup N$

Instructions

1. Par défaut, l'ensemble $C \cup N$ décrit un état de choses. *Si le contexte ne valide pas l'instruction par défaut passer à 2.*

1.1. Inférer à partir de p un événement e_1 tel que e_1 est causé dans des circonstances normales par un événement e_2 associé à une des propositions de l'ensemble C .

- Par définition de la cause, on tire l'implication que $e_2 < e_1$.

Si l'on ne peut pas inférer la relation 'e₂ cause e₁', passer à 2.

1.2. Par défaut, les conditions C correspondent aux circonstances du moment de l'énonciation. *Si le contexte ne valide pas l'instruction par défaut, passer à 1.3.*

³² Dendale (1994, 33-34) propose de voir la différence entre le futur épistémique français et *devoir* inférentiel, comme une différence concernant la complexité du processus inférentiel : « Le futur_E se distingue de *devoir* dans ces contextes par le fait que la conclusion qu'il introduit s'impose immédiatement à l'esprit du locuteur sans que celui-ci ait à la confronter à d'autres hypothèses. *Devoir* par contre suppose tout un parcours mental avec recherche et confrontation d'hypothèses. (...) avec *devoir* le locuteur se présente comme tâtonnant, alors qu'avec le futur il formule une conclusion qui ne lui demande pas une longue réflexion ».

Si l'instruction par défaut 1.2. est validée par le contexte, les conditions C correspondent à des conditions du monde au moment de l'énonciation S. Par enrichissement libre ultérieur, elles peuvent correspondre à

- des conditions internes du locuteur (*futur volitif*)
- des conditions externes générales (*futur temporel pur*)
- ...

1.3. Si le défaut 1.2. n'est pas validé par le contexte, d'autres enrichissements libres sont possibles :

- C est identifié à l'antécédent explicite ou implicite d'une conditionnelle (*futur de la conditionnelle, futur gnomique ou des énoncés de vérité générale, futur d'habitude*).
- C correspond aux conditions du monde dans un moment S' à partir duquel e_1 est saisi : l'énoncé est attribué à un sujet de conscience distinct du locuteur (*futur des historiens*).
- ...

2. Les propositions dans C et N sont traitées comme des méta-représentations.

2.1. Si l'on peut reconnaître un contexte concessif du type p mais q , où la proposition au futur p est un argument pour la conclusion r et q est un argument plus fort pour la conclusion $\neg r$ ³³, alors C est identifié à la parole ou aux croyances d'un sujet S distinct du locuteur et N à des circonstances normales du type 'S est sincère', 'S ne se trompe pas', etc. (*futur concessif*).

2.2. Sinon, C correspond à un ensemble d'hypothèses entretenues par le locuteur (avec un degré de conviction variable) et N à des conditions normales que le locuteur suppose satisfaites (*futur inférentiel*).

Cette représentation des parcours interprétatifs du tiroir du futur simple en italien ne fait que réunir et ordonner des observations que nous avons faites tout au long de cet article. Cependant, nous aimerions faire quelques remarques finales sur sa structure générale. On notera d'abord que la procédure se divise très clairement en un parcours d'interprétation principal (1.), plus accessible au destinataire toutes choses étant égales par ailleurs, correspondant aux interprétations où les propositions qui entrent dans l'arrière-fond conversationnel $C \cup N$ sont considérées comme des descriptions d'états de choses, et un parcours secondaire (2.), correspondant aux interprétations épistémiques où les propositions de $C \cup N$ sont traitées comme des méta-

³³ Pour une présentation de cette analyse classique de la concession nous renvoyons à Moeschler (1989).

représentations, c'est-à-dire comme des représentations de pensées d'un sujet de conscience distinct du locuteur - dans les contextes concessifs (2.1) -, ou du locuteur lui-même qui réfléchit sur ses propres croyances - dans les emplois inférentiels (2.2).

On remarquera que la procédure permet d'accéder à deux types d'*usage interprétatif*, à savoir le *futur concessif* et le *futur des historiens*. Tous les deux impliquent l'attribution de représentations à un sujet de conscience distinct du locuteur, mais ils occupent des positions différentes dans la procédure. Dans le cas du *futur concessif*, la sémantique de base est conçue comme une relation entre croyances et l'ensemble d'hypothèses C est attribué à un sujet de conscience distinct du locuteur. Dans le cas du *futur des historiens*, les ensembles C et N sont interprétés comme d'ensembles de conditions réelles qui déterminent un événement et c'est la description de l'événement comme postérieur à C qui est attribuée à un autre sujet.

La forme globale du parcours d'interprétation qui résulte de cette procédure du futur simple italien est très différente de celles qu'on trouve dans les analyses procédurales des temps du passé. Le sémantisme de base des temps du passé porte sur des relations entre des coordonnées temporelles, et les instructions pragmatiques manient ces mêmes variables temporelles. Dans le cas du futur, le sémantisme de base est de type modal et les variables à saturer sont avant tout des domaines de propositions.

Nous avons vu en 5.2 que l'« orientation vers le futur » pour les verbes modaux émerge comme implication à partir de l'interprétation causale du rapport entre l'arrière-fond conversationnel et la proposition dans la portée du modal. Pour le morphème du futur, on fait l'hypothèse que cette orientation du futur est devenue partiellement conventionnelle, étant encodée dans les instructions *par défaut* 1.1. et 1.2. On pourrait penser que, du point de vue diachronique, la partie procédurale de la signification du futur reflète la cristallisation des implications temporelles de signification modale réelle de la construction latine *habere* +infinitif.

Mais il y a une autre caractéristique remarquable qui sépare le futur des modaux. Un verbe modal comme *devoir*, dans ses emplois réels et déontiques, peut être focalisé de telle sorte que la nécessité exprimée devient le but principal de l'énoncé (*J'ai DÛ le faire !*). Dans les emplois épistémiques, par contre, la focalisation est impossible et *devoir* a la fonction de situer la proposition assertée par rapport à des processus inférentiels. Le futur, en tant que morphème lié, n'est jamais focalisé. Les domaines de propositions C et N et la relation de conséquence/causalité restent toujours à l'arrière-plan, dans les emplois réels comme dans les emplois épistémiques, leur fonction principale étant de situer un événement ou une hypothèse par rapport à d'autres événements ou hypothèses.

Bibliographie

- BANNOUR A. (1983), « Pour une sémantique linguistique, un argument supplémentaire : étude de certains aspects du comportement des modaux *devoir* et *pouvoir* », in Bange P. et al., *Logique, argumentation, conversation. Actes du colloque de pragmatique (Fribourg, 1981)*, Berne, Lang, 9-59.
- BENVENISTE E. (1965), « Le langage et l'expérience humaine », *Diogène* 51, 3-13.
- BERRETTA M. (1997), « Sul futuro concessivo : riflessioni su un caso (dubbio) di de-grammaticalizzazione », *Linguistica e Filologia* 5, 7-40.
- BERTINETTO P.M. (1979), « Alcune ipotesi sul nostro futuro (con osservazioni su *potere* e *dovere*) », *Rivista di Grammatica Generativa* 4/1-2, 77-138.
- BERTINETTO P.M. (1986), *Tempo, aspetto e azione nel verbo italiano*, Florence, Accademia della Crusca.
- BLAKEMORE D. (1988), « The organization of discourse », in NEWMAYER F.J. (ed.), *Linguistics : The Cambridge Survey. Vol. IV : The socio-cultural context*, Cambridge, Cambridge University Press, 229-250.
- BOZZONE COSTA R., 1991, « L'espressione della modalità non fattuale nel parlato colloquiale (con particolare riferimento agli usi del futuro) », *Quaderni del dipartimento di linguistica e letterature comparate* 7, 25-73.
- DAMOURETTE J. & PICHON E. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Arthey.
- DE MAURO T. et al. (1993), *LIP : Lessico di frequenza dell'italiano parlato*, Milano, Etas Libri.
- DENDALE P. (1994), « *Devoir* épistémique, marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue Française* 102, 24-39.
- DENDALE P. & DE MULDER W. (1996), « Déduction ou abduction : le cas de *devoir* inférentiel », in Guentchéva Z. (éd.), *L'énonciation médiatisée*, Louvain, Peeters.
- DUCROT O. (1980), « Analyse de textes et linguistique de l'énonciation », in Ducrot O. et al., *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 7-56.
- ENÇ M. (1996), « Tense and Modality », in LAPPIN S. (ed.), *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, Oxford, Blackwell, 345-358.
- FLEISCHMAN S. (1982), *The future in thought and language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GROEFSEMA M. (1995), « *Can, May, Must* and *Should* : a Relevance Theoretic Account », *Journal of Linguistics* 31, 53-79.
- GROENENDIJK J., STOCKHOF M. & VELTMAN F. (1996), « Coreference and Modality », in LAPPIN S. (ed.), *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, Oxford, Blackwell, 179-213.
- HAEGEMAN L. (1989), « *Be going* and *will* : a pragmatic account », *Journal of Linguistics* 25, 291-317.
- HAJICHOVÁ E., PARTEE B.H. & SGALL P. (1998), *Topic-Focus Articulation, Tripartite Structures and Semantic Content*, Dordrecht, Kluwer.
- IMBS P. (1968), *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck.

- KAMP H. & REYLE U. (1993), *From Discourse to Logic*, Dordrecht, Kluwer.
- KOZLOWSKA M. (1998) « Aspect, modes d'action et classes aspectuelles », in MOESCHLER J. et al., *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé, 101-121.
- KRATZER A. (1977), « What 'must' and 'can' must and can mean », *Linguistics and Philosophy* 1, 337-355.
- KRATZER A. (1981), « The notional category of modality », in EIKMEYER H.-J. & RIESER H. (eds.), *Words, Worlds and Contexts*, Berlin, de Gruyter, 38-74.
- KRONNING H. (1996), *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal devoir*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- LASCARIDES A. & ASHER N. (1993), « Temporal interpretation, discourse relations and commonsense entailment », *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- LE QUERLER N. (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- LUDLOW P. (1999), *Semantics, Tense and Time. An Essay in the Metaphysics of Natural Language*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- LYCAN W. (1994), « Relative modality », in *Modality and Meaning*, Dordrecht, Kluwer, 171-200.
- MARTIN R. (1987), *Langage et croyance*, Bruxelles, Mardaga.
- MOESCHLER J. (1989), *Modélisation du dialogue. Représentation de l'inférence argumentative*, Paris, Hermes.
- MOESCHLER J. (1998), « Les relations entre événements et l'interprétation des énoncés », in MOESCHLER J. et al., *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé, 293-321.
- MOESCHLER J. & AUCHLIN A. (1997), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- MOESCHLER J. et al. (1998), *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé.
- MOESCHLER J. & REBOUL A. (à paraître), « Conditionnel et assertion conditionnelle », in DENDALE P. & TASMOWSKI L. (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Editions de l'Université de Metz.
- NEF F. (1984), *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*, Berne, Lang.
- PAPAFRAGOU A. (1998a), « Inference and word meaning : the case of the modal auxiliaries », *Lingua* 105, 1-47.
- PAPAFRAGOU A. (1998b), « Modality and semantic underdeterminacy », in Rouchota V. & Jucker A. (eds.), *Current Issues in Relevance Theory*, Amsterdam, Benjamins, 237-270.
- PAPAFRAGOU A. (2000), « On speech-act modality », *Journal of Pragmatics* 32, 519-538.
- PARISI D., ANTINUCCI F. & CRISARI M. (1975), « 'Dovere', 'potere' e il futuro dei verbi », in PARISI et al., *Studi per un modello del linguaggio*, Rome, CNR.
- PERKINS M.R. (1983), *Modal Expressions in English*, London, Frances Pinter.
- REBOUL A. & MOESCHLER J. (1998a), *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris, Armand Colin.

- REBOUL A. & MOESCHLER J. (1998b), *La pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, Paris, Seuil.
- REICHENBACH H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York, The Free Press.
- ROBERTS C. (1989), « Modal subordination and pronominal anaphora in discourse », *Linguistics and Philosophy* 12, 683-721.
- ROCCI A. (1999), *Le futur et la modalité épistémique en français et en italien. Analyses pragmatiques du futur et des verbes modaux*, mémoire de DES, Université de Genève.
- ROCCI A. (en préparation), *Modalità epistemica e inferenza*, thèse de doctorat, Université Catholique de Milan.
- SAUSSURE L. DE & STHIOUL B. (1999), « L'imparfait narratif : point de vue (et images du monde) », *Cahiers de praxématique* 32 (*L'imparfait dit narratif. Langue, discours*), 167-188.
- SPERBER D. (1997), « Intuitive and reflective beliefs », *Mind and Language* 12/1, 67-83.
- SPERBER D. & WILSON D. (1986), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.
- STHIOUL B. (1998), « Temps verbaux et point de vue », in MOESCHLER et al., *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris, Kimé, 197-220.
- SWEETSER E. (1990), *From Etymology to Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TOURATIER C. (1996), *Le système verbal du français*, Paris, Armand Colin.
- VETTERS C. & SKIBINSKA E. (1998), « Le futur : une question de temps ou de mode ? Remarques générales et analyse du 'présent-futur' perfectif polonais », in BORILLO A., VETTERS C. & VUILLAUME M. (éds.), *Regards sur l'aspect*, Amsterdam, Rodopi, 247-266.